



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
www.combs-la-ville.fr

A R R E T E n° 2024 /374 - A

FETE DES VOISINS RUE GEORGES BIZET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024

LE MAIRE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-11, L325-1 et suivants,
- VU le Code Pénal et notamment son article R 610-5
- VU l'arrêté municipal 2016/385 A relatif au stationnement abusif,
- VU la demande de **Madame REGNIER ASL " Les Cottages de Combs la Ville"**,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier la réglementation de la circulation et du stationnement rue Georges BIZET, à Combs-la-Ville, du fait de la fête des voisins fixée **le dimanche 15 septembre 2024**.

ARRETE

- ARTICLE 1 :** Le stationnement et la circulation rue Georges BIZET sont interdits, sauf aux riverains, à l'occasion de la fête des voisins organisée par l'ASL "Les cottages de Combs la Ville", **le dimanche 15 septembre 2024, de 12h00 à 19h00.**
- ARTICLE 2 :** Les véhicules en infraction seront verbalisés conformément aux textes en vigueur et pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais de leur propriétaire.
- ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire temporaire est fournie par les services techniques de la commune.
- ARTICLE 4 :** Cette réglementation est effective à compter du **dimanche 15 septembre 2024, de 12h00 à 19h00.**
- ARTICLE 5 :** Monsieur le Commissaire central de la Circonscription d'Agglomération de Melun Val de Seine, Monsieur le Chef de Service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 31 juillet 2024



Pour Le Maire empêché
La 1^{ère} adjointe au Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "mm", is written over the text of the 1^{ère} adjointe au Maire.

Marie-Martine METRAL BORNET